



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 308-2
Règlement modifiant le règlement n° 308 concernant « Le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

*Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 4 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 décembre 2019.

Signé par :
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière